

## **Compte rendu de la séance du 09 juin 2023**

Président :  
Bernard RATEAU

Secrétaire(s) de la séance:  
Corinne VALENTIN

Présents :  
Monsieur Bernard RATEAU, Madame Adeline COIGNUS, Madame Carole JACQUOT, Monsieur Gaël THIRION, Monsieur Christophe NOIROT, Madame Corinne VALENTIN, Madame Audrey MOUGENOT

Excusés :  
Madame Jennifer DOERLER, Monsieur Christophe GUERY, Monsieur Ghislain GALLAND

Absents :

*Représentés :*

### **Ordre du jour:**

1. Elections sénatoriales
2. Règlement de la Maison Pour Tous
3. Prorogation de l'aménagement forestier
4. Décision modificative - budget commune
5. Demande de subvention Jeunes Sapeurs-Pompiers
6. Informations diverses
7. Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **Modification du règlement de la Maison Pour Tous ( DE 2023 029)**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un projet de modifications du règlement d'utilisation de la Maison Pour Tous, modifications applicables dès à présent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 07 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

**ACCEPTE** les modifications du règlement de la Maison Pour Tous, les tarifs et de la convention d'occupation,

**APPROUVE** le dit règlement, les tarifs et la convention.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement et la convention.

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 09 juin 2023

### Projet de prorogation de l'aménagement de la forêt communale ( DE 2023 030)

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'arrêté transitoire de crise de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L124-1.1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, R212-4, D212-5.2, D214-15 et D214-16, du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- La présentation des motivations de la proposition de prorogation,
- L'analyse du contexte forestier,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur cinq ans.

Vu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 07 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

- émet un avis favorable au projet de prorogation de l'aménagement proposé,

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 09 juin 2023

### Avis sur une demande de subvention ( DE 2023 031)

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une demande de subvention émanant de l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Val de Meurthe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 07 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention,

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 50.00 €.

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 09 juin 2023

### Élections des délégués en vue des élections sénatoriales ( DE 2023 032)

**Vu** le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Carole JACQUOT, Mr Christohpe NOIROT, Mme Adeline COIGNUS et Mr Gaël THIRION. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection du délégué

Candidature enregistrée : Madame Adeline COIGNUS

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 07
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 07
- majorité absolue : 04

Ont obtenu :

- Mme Adeline COIGNUS 07 voix

Mme Adeline COIGNUS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : Mr Christophe NOIROT, Mr Gaël THIRION, Mme Audrey MOUGENOT

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 07
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 07
- majorité absolue : 04

Ont obtenu :

- Mr Christophe NOIROT 07 voix
- Mr Gaël THIRION 07 voix
- Mme Audrey MOUGENOT 07 voix

Mr Christophe NOIROT, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Mr Gaël THIRION, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Mme Audrey MOUGENOT, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait à Lachapelle, le 09 juin 2023

### Vote de crédits supplémentaires - lachapelle ( DE 2023 033)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
61524	Entretien bois et forêts	20000.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		-20000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>20000.00</b>	<b>-20000.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>20000.00</b>	<b>-20000.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.